

Afin d'être exonéré de la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), veuillez renseigner les éléments suivants et nous faire parvenir ce coupon.

NOM DE L'ENTREPRISE

ADRESSE

COMMUNE

TÉLÉPHONE ET MAIL

N° D'INVARIANT (délivré par votre centre d'impôts fonciers) ou N° DE PARCELLE (à demander à la Mairie)

N° SIRET

Volume de déchets hebdomadaire à collecter : ORDURES MENAGERES [] litres, et TRI SELECTIF [] litres.
Ce volume sera contrôlé et validé par les agents de collecte.

J'ai pris connaissance du règlement sur la redevance spéciale et j'en accepte les conditions.
Si vous faites appel à un prestataire privé, veuillez cocher cette case et joindre le contrat de prestation.

VEUILLEZ RETOURNER CE COUPON À :
Le Frontonnais, Communauté de Communes
PÔLE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
4 impasse de l'Abbé Arnoult - 31620 Fronton
environnement@cc-dufrontonnais.fr
05 62 79 15 30

Date et signature

[]

Cachet de l'entreprise

[]

Si ces renseignements ont déjà été fournis merci de bien vouloir nous en informer afin d'éviter les doublons.